



# intermédialités

histoire et théorie des arts, des lettres et des techniques

Intermédialités, CRI, Université de Montréal  
C.P. 6128 succursale Centre-Ville, Montréal  
(Québec) Canada H3C 3J7  
Tél. (514) 343.2438 ; Téléc. (514) 343.2393  
Courrier électronique : [intermedialites@umontreal.ca](mailto:intermedialites@umontreal.ca)

## PROCOLE DE RÉDACTION

*Intermédialités* publie des études universitaires provenant de divers champs d'études. Ces articles sont regroupés au sein d'un dossier. Nous demandons que les articles soumis à *Intermédialités* respectent le protocole éditorial, afin de faciliter le travail d'évaluation et de mise en page.

### A) Règles générales

1. Chaque auteur doit annexer à son envoi :

- a) un résumé (entre 5 et 10 lignes) de l'article en français et en anglais ;
- b) une notice bibliographique (environ 5 lignes) indiquant son statut professionnel et ses principales publications.

2. Les auteurs doivent :

a) inscrire, sur la première page de leur manuscrit: 1- le titre de l'article 2- leur nom ;

b) présenter leur texte dactylographié à double interligne, en Times 12 points, justifié à gauche et à droite, et au recto seulement, à l'exception des citations en retrait et des notes en bas de page (les éléments bibliographiques étant intégrés, au fur et à mesure, aux notes) qui devront être présentées en simple interligne, et en 10 points ;

c) limiter leur texte à un maximum d'une vingtaine de pages et à un minimum de cinq pages ;

d) fournir, s'il y a lieu, les photos (noir et blanc ou couleur) « bien contrastées » sur papier glacé 8 x 10po (200 x 250cm) ou les images numérisées sous format TIFF (300dpi minimum) ;

e) envoyer une version du texte par courrier électronique à l'adresse [intermedialites@umontreal.ca](mailto:intermedialites@umontreal.ca).

### B) Citations

1. Il faut toujours recourir aux guillemets français (doubles chevrons « ») ; le recours aux guillemets anglais (" ") ne s'applique que dans le cas de la mise entre guillemets au sein d'une citation déjà entre guillemets français (« " " »), .

2. Si la citation compte plus de quatre lignes, elle doit être reproduite sans guillemets et à interligne simple ; elle doit également être séparée du corps du texte et isolée en paragraphe par un retrait à gauche de 1cm.

3. Si la citation est en vers, les vers sont séparés par une barre oblique /. Dans le cas d'une citation longue (quatre vers ou plus), les vers ayant ici chacun leur ligne, il n'est plus requis de les séparer par une barre oblique.

4. Toute intervention dans une citation est indiquée par des crochets droits [ ] :

a) coupure d'un mot ou d'un passage : « Il écrivait [...] des poèmes » ;

b) ajout d'une information, modification d'un temps de verbe, etc. : « Il [Émile Nelligan] écrivait » ; « Sa voie était devenue *impossible* [*je souligne* ou *nous soulignons*] ».

5. Les citations originales anglaises ou françaises doivent demeurer dans leur langue d'origine. Si la citation est dans une autre langue que l'anglais ou le français, elle doit être accompagnée d'une traduction en français ; cette traduction remplace dans le corps de l'analyse le passage dans la langue d'origine qui est alors donné entre guillemets en note, suivi de la référence bibliographique complète et, s'il y a lieu, de la mention : (Je traduis) ou (Nous traduisons).

### C) Références et notes de renvoi

1. L'auteur doit inscrire dans le corps du texte le titre des œuvres en *italique* (en ne mettant les majuscules qu'au premier mot pour les titres en français, pour tous les substantifs pour les titres en anglais), et de mettre entre guillemets les titres d'articles, de poèmes ou de chapitre de livres (en ne mettant les majuscules qu'au premier mot).

2. Dans le cas d'une œuvre cinématographique, artistique ou musicale, la première fois qu'elle est citée, il s'agira d'inscrire le titre de l'œuvre en *italique* ainsi que la date et le nom de son auteur, en suivant l'un ou l'autre des exemples suivants :

*Sauve qui peut (la vie)* (Godard, 1979)                      titre français

*The Man who Shot Liberty Valance* (Ford, 1962)            titre anglais

... *L'homme qui ment* de Robbe-Grillet (1967)...

...Fra Angelico, dans la *Piéta* (1436)...

Dans *La nuit transfigurée* (Schönberg, 1899)

3. Les notes de renvoi doivent figurer au bas de chaque page.

L'appel de note est en exposant et suit immédiatement, avant les guillemets et avant toute ponctuation, la citation courte ou le mot auquel il se rapporte.

La première fois que l'on cite un titre ou un texte, il doit y avoir une note qui donne la référence bibliographique complète de ce titre ou de ce texte.

La référence **bibliographique** se donne alors comme suit :

#### a) Dans le cas d'une entité (un livre, une thèse ou un mémoire, etc.) :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs \*, *Titre* ou *Titre. Sous-titre* \*\*, \*\*\*, lieu, maison d'édition, coll. « », année, p. x ou p. x-y.

\* s'ajoute ici, s'il y a lieu : (dir.) s'il s'agit d'un ouvrage collectif (colloque, etc.)

\*\* s'ajoute ici, s'il y a lieu : [date de l'édition originale, si elle est ancienne ou si cette édition est dans une langue étrangère]

\*\*\* s'ajoutent ici, s'il y a lieu : édition préparée par tel ou tels (s'il s'agit d'une édition particulière, critique ou non), traduction de tel ou tels, préface de tel.

### Exemples pour un livre :

Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Capitalisme et schizophrénie. Mille plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

Michel de Montaigne, *Essais*, édition préparée par Andrée Lhéritier et présentée par Michel Butor, Paris, Union Générale d'Édition, coll. « 10/18 », 1964, 3 t. en 4 vol. (ou pour donner un exemple d'une page précise : 1964, t. II, vol. 1, p. 45.)

On remarque que le nom de la maison d'édition est écrit au complet.

### Exemple pour un travail non publié (thèse ou mémoire) :

Gérard Pfister, *Étude sur Pierre de Massot (1900-1969)*, thèse de doctorat, Université de Paris IV - Sorbonne, 1975, 198 f.

### b) Dans le cas d'une partie (un article de revue, un chapitre, un poème, etc.) :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre » ou « Titre. Sous-titre » de la partie, *Titre*, lieu\*, volume et/ou numéro, mois et année ou saison et année, p. x ou p. x-y.

\* Facultatif pour un article de revue.

### Exemple pour une partie d'un livre :

Michel Butor, « Le monde des *Essais* », dans Michel de Montaigne, *Essais*, édition préparée par Andrée Lhéritier, Paris, Union Générale d'Édition, coll. « 10/18 », 1964, t. II, vol. 1, p. XXXVI.

Vivian Sobchak, « Phenomenology and the Film Experience », dans Linda Williams (dir.), *Viewing Positions : Ways of Seeing Film*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, coll. « Depth of Field », 1997, p. 36-58.

On remarque que l'entité est introduite par : dans

### Exemple pour un article de revue :

Marie-Andrée Beaudet, « La bibliothèque de Gaston Miron. Circonstances et bilan d'un inventaire », *Études françaises*, Montréal, vol. 35, n<sup>os</sup> 2-3, 1999, p. 179-181.

François Truffaut, « Une certaine tendance du cinéma français », *Cahiers du cinéma*, vol. 6, n<sup>o</sup> 31, janvier 1954, p. 15-29.

On remarque que le volume et le numéro sont en chiffres arabes.

Toute citation faite de seconde main, c'est-à-dire trouvée dans un livre, un article, etc., qui la cite déjà, contient au moins les éléments suivants :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre » ou « Titre. Sous-titre » [date de parution de cette partie] ou *Titre* ou *Titre. Sous-titre* [date de parution de cette entité], cité par... (et, à partir de là, on se reporte au cas 1 ou au cas 2).

Si un livre, un article, etc., est cité à de multiples reprises dans l'analyse, il faut ajouter, dans la note qui donne la référence bibliographique complète, la formule suivante :

Désormais, les références à cet ouvrage (ou : à cet article) seront indiquées par le sigle X, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

Le sigle X est formé d'une, de deux ou de trois majuscules :

### Exemples :

*Haïku sans frontières* : (HF, p. 23)

*Les poètes chanteront ce but* : (PCB, p. 23)

*Le jargon de Villon ou Le gai savoir de la Coquille* : (JV ou GSC, p. 23)

### c) Dans le cas d'un article ou d'un ouvrage déjà cité :

Tout *Op. cit.*, p. x et tout *Ibid.*, p. y sont remplacés, dans le cas d'un ouvrage, par : Prénom et nom, *Titre complet* ou *Titre abrégé* (s'il y a lieu), p. y ; et, dans le cas d'un article, par : Prénom et nom, « Titre complet », p. x.

### Exemple pour un livre :

Charles Pinot Duclos, Mémoires, p. 7 (en lieu et place de : Charles Pinot Duclos, *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du XVIII<sup>e</sup> siècle*, [1751], Paris, Éditions Desjonquères, coll. « XVIII<sup>e</sup> siècle », 1986, p. 7).

### Exemple pour un article de revue :

Roland Mortier, « Charles Duclos et la tradition du " roman libertin " », p. 62. (en lieu et place de : Roland Mortier, « Charles Duclos et la tradition du " roman libertin " », *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975, p. 62).

### d) Dans le cas d'un article publié sur un site électronique :

Prénom et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre », ou « Titre. Sous-titre » de l'article, *Titre du site*, \*\*\*, date de mise en ligne, adresse électronique complète.

\*\*\* S'ajoute ici, s'il y a lieu, le numéro et le volume de la revue électronique.

### Exemple :

Catherine Russel, « Parallax Historiography : The *Flâneuse* as Cyberfeminist ». *Scope an On-Line Journal of Film Studies*, Mars 2000, <http://www.nottingham.ac.uk/film/journal>.

### e) Dans le cas d'un cédérom :

Prénom et nom de l'auteur ou des auteurs/directeur du prototypage, *Titre*, lieu, maison de production, année de parution, CD-Rom.

### Exemple :

Jean Gagnon et Michael Snow (dir.), *Anarchive 2 : Michael Snow*, Montréal, Paris, Fondation Daniel Langlois et Epoxy Communications, 2002, CD-Rom.

## E) Évaluation

La revue *Intermédialités* envoie les articles qui lui sont soumis à deux lecteurs externes spécialisés dans les questions qui sont abordées par l'article. À chaque étape du processus d'évaluation, la revue *Intermédialités* préserve l'anonymat de l'auteur et de l'évaluateur d'un article.

Protocole de rédaction- *Intermédialités*